

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Numéro	Affaires	Adoption
2022-136	Approbation du procès-verbal du conseil municipal – Séance du mardi 6 septembre 2022	Unanimité
2022-137	Label « accession au sport de haut niveau » de l'école élémentaire Léonide Le Toullec : convention multipartite relative aux conditions d'accueil et d'aménagement de la scolarité et des études des gymnastes inscrits dans une pratique sportive de haut niveau	Unanimité
2022-138	Licence sportive pour tous - Attribution de subvention	Unanimité
2022-139	Comité Régional des Professions du Spectacle de La Réunion - désignation d'un représentant	Unanimité
2022-140	Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations – année 2022	Unanimité
2022-141	Lancement de la modification de Droit commun n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Le Port	Unanimité
2022-142	Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021	Unanimité
2022-143	ZAC « Triangle de l'Oasis » - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021	Unanimité
2022-144	ZAC Triangle de l'Oasis - Demande de garantie d'emprunt de la SEDRE	Unanimité
2022-145	Cession de l'îlot n° 1 de l'opération « Les Portes de l'Océan » - modification de l'identité juridique de l'acquéreur	Unanimité
2022-146	Quartier de l'Épuisement - cession à monsieur Mickaël ARZEUX de la parcelle AM 441, sise à Le Port, 11 rue de Bordeaux	Unanimité
2022-147	Quartier de l'Épuisement - cession à monsieur Sylva SINOPE de la parcelle AM 449, sise à Le Port, 07 rue de Bordeaux	Unanimité
2022-148	Fin d'adhésion à l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI)	Unanimité
2022-149	Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Parlement Mondial des Villes/Global Parliament of Mayors (GPM) et cotisation de la Commune - année 2022	Unanimité
2022-150	Création de postes au sein des services communaux – Mise à jour du tableau des effectifs	Unanimité